

Le 16 juillet 2021

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 21-02

Contribution supplémentaire des États-Unis

LE CONSEIL,

NOTANT que, le 23 avril 2021, les États-Unis ont annoncé leur intention de transférer 1 million de dollars américains à la Commission de coopération environnementale (CCE) afin de soutenir ses travaux visant les collectivités sous-représentées et vulnérables (dont les collectivités autochtones) du Canada, du Mexique et des États-Unis, en vue de les préparer aux répercussions des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que l'article 12 de l'*Accord de coopération environnementale* stipule que le budget annuel peut être complété par du financement ou des contributions en nature des Parties, à moins que le Conseil n'en décide autrement;

NOTANT que le Mexique et le Canada ne se sont pas opposés à l'intention des États-Unis de compléter le budget de la Commission à cette occasion;

RECONNAISSANT que l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et le directeur exécutif de la CCE signeront une entente portant sur le transfert des fonds;

PAR LES PRÉSENTES,

DEMANDE au Secrétariat d'affecter ladite contribution supplémentaire des États-Unis à un programme de subvention de la CCE consacré à la justice environnementale et à la résilience face aux changements climatiques en Amérique du Nord;

AUTORISE l'affectation des fonds résiduels durant les années subséquentes à toutes fins que le Conseil aura approuvées.

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL :

Catherine Stewart
Gouvernement du Canada

Iván Rico
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Jane Nishida
Gouvernement des États-Unis d'Amérique